

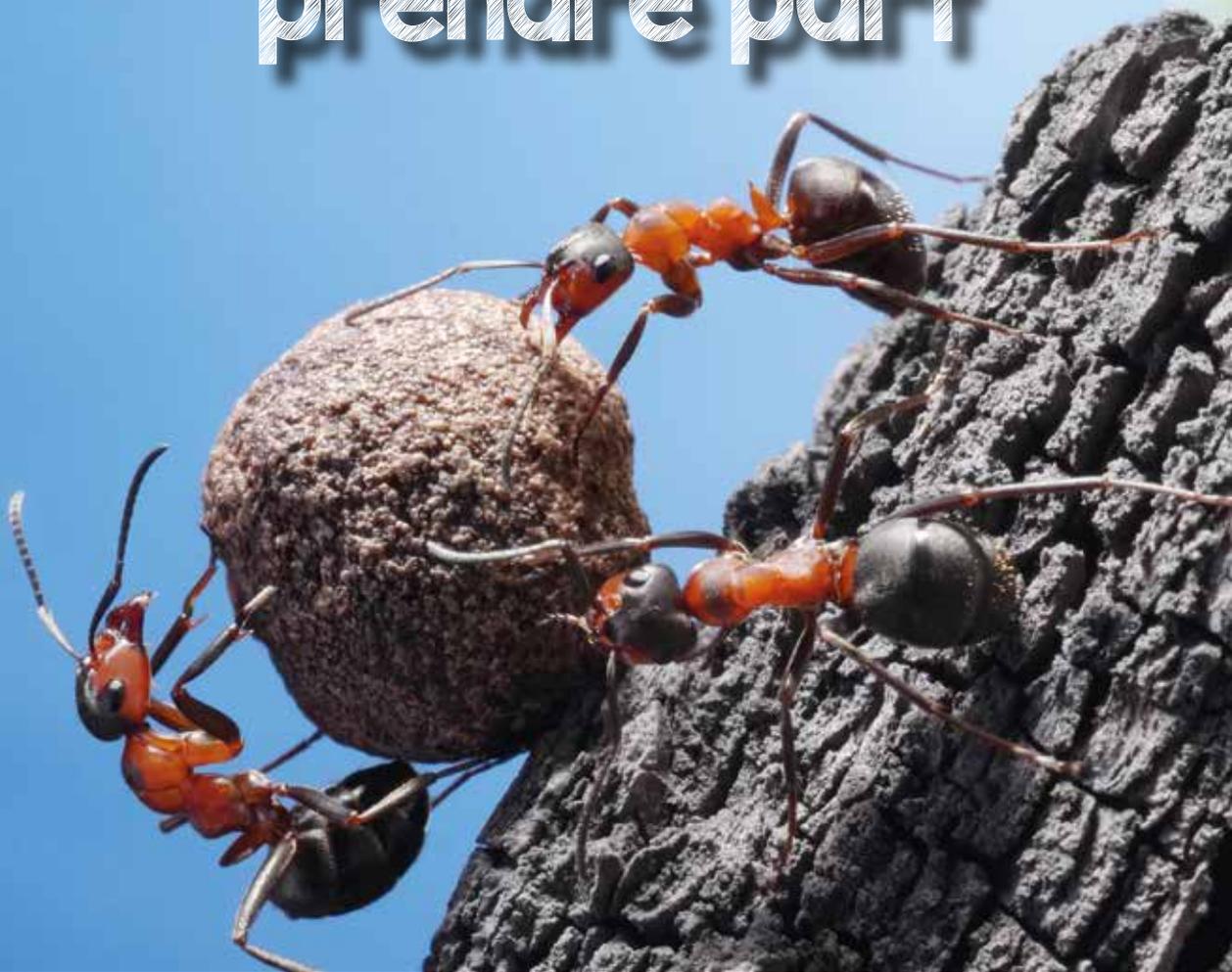


Cultivons le futur !

N° 44

Avril 2018

Les COOPÉRATIVES : prendre part



Retrouvez le Cultivons le futur !



sur notre site www.ong-adg.be

DOSSIER

Les coopératives : Pourquoi ? Comment ? p. 4-7

REGARD SUR

Les coopératives citoyennes d'énergie : le cas Ferréole p. 8-11

FOCUS SUD

Les coopératives agricoles au Cambodge
«Du socialisme bouddhique à une coopération paysanne.» p. 12-15

FOCUS NORD

Des coopératives agricoles pour tous les goûts p. 16-18

3,2,1... MOI AUSSI JE M'ENGAGE ! p. 19

Cultivons le futur !

Le journal d'information d'ADG

Editeur responsable : Patrick Wautelet

Aide au Développement Gembloux asbl - Passage des déportés, 2 5030 Gembloux

T : +32 81 62 25 75 - F : +32 81 60 00 22

info@ong-adg.be - www.ong-adg.be

Textes et photos, sauf mention contraire : ADG

Cette publication peut être reproduite et diffusée gratuitement sauf à des fins commerciales



Avec le soutien de



Belgique
partenaire du développement



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



LIÈGE
université

Dans le cadre d'un programme commun Uni4Coop



Ce périodique a été imprimé sur papier recyclé FSC avec des encres végétales.

Si vous désirez recevoir le Cultivons le futur ! en version électronique,
merci d'envoyer un e-mail à news@ong-adg.be



Votez l'économie

Claire Wiliquet,

Chargée d'ECMS Universud-Liège

Et si demain le droit de vote était supprimé ? Imaginez le tollé que cela produirait ! À vrai dire, même la pire dictature n'oserait supprimer ce droit et préférerait organiser des simulacres d'élection ou les truquer, plutôt que d'en affronter les conséquences. La question se pose alors : pourquoi ce que nous refusons en politique, nous l'acceptons en économie ? Pourquoi, alors que nous aspirons à une démocratie politique toujours plus grande, acceptons-nous que le pouvoir économique se concentre dans les mains de quelques-uns ? Car si, depuis le 19^e siècle, différents mouvements sociaux ont permis une démocratisation politique grâce au suffrage universel, l'économie reste quant à elle aux mains de quelques détenteurs de capitaux, capables de prendre des décisions au détriment de l'intérêt général – mais n'ayant pas moins d'impact sur nos vies pour autant. Une économie démocratique existe pourtant, elle est même expérimentée par des millions d'hommes et de femmes à travers le monde : l'économie coopérative. Cette économie est faite d'individus qui veulent répondre à des besoins communs par le biais d'une entreprise dont ils sont propriétaires

et qu'ils gèrent de manière démocratique, selon le principe « une personne, une voix ». Ce qui signifie que, moyennant l'achat d'une part, il nous est possible, que ce soit en tant que travailleur ou usager, de faire valoir notre voix dans les activités économiques qui font notre quotidien. Il est possible de ne plus être simple consommateur et producteur dans un système sur lequel nous n'avons pas de prise, mais de devenir investisseur et d'ainsi exercer notre citoyenneté, y compris dans le secteur économique.



Les coopératives : Pourquoi ? Comment ?

L'information ne vous a probablement pas échappé : la répartition de la richesse mondiale actuelle est extrêmement déséquilibrée. Concrètement, selon le dernier rapport de l'ONG Oxfam, 50% de la population mondiale n'a absolument pas bénéficié de la croissance économique durant l'année 2017, alors qu'1% des personnes les plus fortunées en bénéficiaient à hauteur de 82%.

Dès lors, que peut-on faire de cette information ? Les inégalités sont aujourd'hui colossales ; aussi, y faire face représente un challenge substantiel pour la société. Les plus défaitistes nous diront que quoi que l'on fasse, cela n'y changera rien. D'autres nous sembleront peut-être indifférents. Bon nombre de citoyens considèrent toutefois que cette réalité est intolérable, et souhaitent y apporter une réponse adéquate et durable.

Que pouvons-nous faire concrètement pour mieux répartir les richesses, et pour pouvoir répondre aux besoins de tout un chacun ? Depuis plus de 200 ans, c'est notamment dans le terrain fertile de l'économie coopérative que des milliers de personnes ont trouvé des réponses. En effet, l'économie est aujourd'hui de plus en plus concentrée dans les mains de quelques actionnaires qui détiennent le capital des entreprises, ce qui leur donne un pouvoir de décision. Décisions qu'ils prennent souvent dans une optique de maximisation de leur profit, et non d'intérêt général, y compris l'intérêt des travailleur-euse-s et des consommateur-trice-s. Cela leur permet de concentrer de plus en plus de richesses, creusant les inégalités. A contrario, une entreprise gérée par les travailleur-euse-s et/ou les usagers sur la base de leurs besoins communs, comme c'est le cas des coopératives, sera a priori moins susceptible de créer ce type d'inégalités.

Qu'en est-il exactement de cette forme d'économie ? D'où vient-elle ? Sur quel principe se fonde-t-elle ?

UN PEU D'HISTOIRE

Si l'on retrouve des formes de coopératives depuis l'antiquité, les coopératives modernes prennent leurs racines dans les coopératives ouvrières de la révolution industrielle. En effet, les percées technologiques d'alors vont profondément transformer notre société. Le besoin de main d'œuvre dans les campagnes diminue, et la population rurale cherche du



travail en ville. Cet abondant réservoir de main d'œuvre disponible pour les entreprises urbaines leur permet de payer les travailleur-euse-s un salaire de misère. La nouvelle classe prolétaire vit dans des conditions de pauvreté extrêmement difficiles, qui les poussent à s'organiser.

« Pionniers équitables de Rochdale » est l'initiative généralement reconnue comme la première forme de coopérative véritablement organisée, qui a abouti à une institution durable. C'est dans une petite ville voisine de Manchester qu'un groupe de salariés tisserands créèrent en 1844 une coopérative de denrées alimentaires, dont la charte (« un homme, une voix », répartition des bénéfices au prorata des achats, etc.) reste la base des principes coopératifs actuels. Cette coopérative se diversifia rapidement en ouvrant ses propres filatures ainsi qu'une caisse d'épargne et de secours.

Sur le terrain des idées, le début du XIX^e voit émerger le courant dit « utopiste », qui revendique un système plus juste et égalitaire. Le XIX^e est également le siècle de Karl Marx, qui

diffuse ses idées révolutionnaires. Il soutient notamment qu'un système où la bourgeoisie s'enrichit en exploitant une classe prolétaire indigente est à renverser, au profit d'un système socialiste et communiste. C'est également l'époque où l'on revendique un système politique plus démocratique. Ces différents courants de pensée ont participé à faire émerger et grandir l'économie coopérative.

LES COOPÉRATIVES AUJOURD'HUI

Aujourd'hui, si le système politique s'est démocratisé, il n'en va pas de même pour le système économique, pour lequel le pouvoir reste en grande partie entre les mains des détenteurs de capitaux, ce qui contribue à maintenir les inégalités. En contrepois, le système coopératif a grandi, évolué et s'est diversifié pour s'adapter aux besoins d'aujourd'hui, créant ce faisant une alternative au système capitaliste et ouvrant la voie à une démocratisation de l'économie.

Ainsi on retrouve des coopératives dans tous les secteurs de l'économie : coopératives de construction, agricoles, bancaires, d'assurances, de santé, etc. Les coopératives sont omniprésentes dans le monde. On en retrouve de toutes tailles et variétés. Elles ont toutes en commun de rassembler des personnes qui veulent répondre à des besoins communs, par le biais d'une entreprise dont elles sont propriétaires et qu'elles gèrent de manière démocratique. Ces personnes peuvent être les travailleur-euse-s, les usagers ou encore les consommateur-trice-s de l'entreprise. Selon le *SPF économie, PME, classes moyennes et Energie*, les sociétés coopératives sont par nature les promotrices d'un entrepreneuriat socialement responsable. Elles sont encore l'expression de valeurs partagées et se fondent sur la solidarité. Dans une société coopérative, les associés, qui se satisfont d'un dividende



limité, poursuivent un objectif commun plus large que la seule recherche de profit et s'impliquent personnellement dans la société. Quelle que soit l'importance de leur investissement financier, tous les associés disposent d'une voix réelle dans la politique de l'entreprise.

C'est principalement cette absence de recherche de profit et le fonctionnement démocratique qui distingue une coopérative d'une entreprise classique. Alors que l'objectif d'une entreprise capitaliste est de maximiser le profit, le salaire reversé aux travailleur-euse-s ne correspond d'ailleurs aucunement à la valeur ajoutée de leur travail, les dividendes dans une société coopérative sont limités à 6%. En ce qui concerne le pouvoir de décision, il n'est pas réparti selon les actions de chaque membre comme dans une entreprise classique, où le plus gros investisseur est celui qui a le plus de poids dans les décisions, mais selon le système « une personne, une voix », donnant à chacun un poids égal.

DE NOUVEAUX ENJEUX

Si les inégalités sont toujours bien présentes, de nouveaux enjeux voient également le jour, créant de nouveaux défis pour le secteur de l'économie coopérative. C'est par exemple le cas des questions liées à l'environnement, défi majeur de notre époque, et qui nous concerne tous. Face à l'urgence de la question, des coopératives se mettent en place, en vue de permettre aux citoyens d'avoir recours à des circuits courts, à de l'alimentation biologique, à une énergie plus propre, etc. Nous en découvriront deux exemples dans ce numéro : Ferréole, qui est une coopérative de production d'énergie, et Agricovert, coopérative agricole. On ne pense plus uniquement en termes de consommation de biens, mais en termes de développement durable, ce qui suscite de nouvelles actions collectives.

La coopérative à finalité sociale « Vin de Liège », créée en 2010, en est un bon exemple. Les coopérateur-trice-s qui prennent part à ladite coopérative souhaitent, au travers de leurs actions, véhiculer des valeurs humaines et environnementales. Outre la production d'un vin de qualité, les coopérateur-trice-s organisent notamment des activités de promotion de l'économie sociale, mais également du recours à des méthodes de développement durable pour la production du vin, en choisissant une agriculture respectueuse de l'environnement. En outre, la coopérative fait preuve de son soutien pour différents projets d'échanges de tout type, que ce soit économique, culturel ou environnemental, d'éducation permanente, etc.

Pour conclure, notons que les coopératives ont ce mérite infini de questionner le système dans lequel elles évoluent. Les membres qui y prennent part proposent une forme d'économie différente, qui a pour objectif l'intérêt général. En cela, les



coopératives permettent d'insuffler à la fois de la dynamique et du sens dans les actions posées par les membres ainsi qu'au sein de la communauté. Elles sont, au travers de cela, porteuses de transformation sociale.

Il serait toutefois piégeant de penser que coopérer coule de source, et il apparaît primordial d'en avoir conscience, si l'on souhaite

que le mouvement coopératif puisse prospérer dans une époque qui pousse à l'individualisme. En ce sens, je souhaiterais conclure en citant J. Defourny (2017) « *La coopération ne se conceptualise pas seulement ; elle se construit et s'apprend. C'est aussi une condition de sa mise en œuvre et de sa diffusion.* »

Mandy Renardy

Les coopératives sont régies par 7 principes formulés en 1995 par l'Alliance coopérative internationale (ACI).

L'ACI a été créée par les coopératives du monde entier, afin de mieux coopérer entre elles et de rendre leurs services plus pertinents.

1. **Adhésion volontaire et ouverte à tous et toutes.** Quel que soit le sexe, l'allégeance politique, la nationalité, etc., chacun doit pouvoir, s'il le souhaite, s'investir dans la coopérative.
2. **Pouvoir démocratique exercé par les membres.** Un-e membre = une voix.
3. **Participation économique des membres.** Chacun contribue au capital de la coopérative. Le surplus généré sert à la développer davantage, à faire des ristournes aux membres, à soutenir d'autres activités,...
4. **Autonomie et indépendance.** Ce sont les membres qui gèrent la coopérative. Par exemple, en ce qui concerne la mise en œuvre d'une récolte de fond, ou si les membres souhaitent passer des accords avec d'autres organisations.
5. **Éducation, formation et information.** On permet aux membres de suivre les formations nécessaires pour qu'ils puissent contribuer aux mieux au fonctionnement de la coopérative. En outre, les coopératives mettent en place des actions d'éducation permanente.
6. **Coopération entre les coopératives.** C'est l'objectif que remplit l'ACI. Cela permet de renforcer le mouvement coopératif, en se référant à un système de valeurs commun.
7. **Engagement envers la communauté.**

Bibliographie

- ❖ DEFOURNAY Jacques & NYSSENS Marthe, 2017, *Economie sociale et solidaire : socioéconomie du 3^{ème} secteur*, DeBoeck supérieur, Louvain-La-Neuve.
- ❖ DEFOURNAY Jacques, 2017, « Les conditions d'émergence et de développement des coopératives », *En question*, Bruxelles, n°123 (oct/nov/dec 2017), pp.34-26.
- ❖ SAW-B ASBL, 2011, *Coopératives : un modèle tout terrien*, les dossiers de l'économie sociale, Monceau-sur-Sambre.

Les coopératives citoyennes d'énergie : le cas Ferréole

En 2016, sur les 79,8 TWh (Térawatt-heure) produit par la Belgique, la majorité provenait de l'énergie nucléaire (51,7%) et des énergies fossiles (29%). La part du renouvelable dans la production d'électricité n'était que de 19,3%⁽¹⁾. Ainsi, tout semble se passer comme si le nucléaire était une énergie sûre et que le dérèglement climatique n'avait pas lieu. En Belgique, il n'est un secret pour personne que le parc nucléaire vieillit plutôt mal. À Doel 3 et Tihange 2, la détection de milliers de fissures dans les cuves a entraîné la mise à l'arrêt des réacteurs pendant près de deux ans⁽²⁾. Leur redémarrage a ensuite provoqué l'indignation et l'inquiétude de nos voisins Allemands et Néerlandais. Certains hauts responsables politiques allemands avaient même qualifié de « rafistolage » la gestion des réacteurs par Electrabel quand d'autres décrivaient des réacteurs « tombant en ruine » ou encore considéraient que le gouvernement belge jouait « à la roulette russe »⁽²⁾. De plus, une récente enquête a mis en lumière les faiblesses de la sécurité nucléaire face aux attaques terroristes : une fois encore, la Belgique s'est illustrée comme étant l'un des plus mauvais élèves⁽³⁾.

Face à ce constat alarmant, les autorités publiques semblent en dessous des défis à relever. En 2015, la Belgique se présente à la COP21 sans accord climatique (4), les différents ministres en charge de l'environnement n'arrivant pas à s'entendre sur le texte. Plus récemment, le pacte énergétique a donné lieu à un véritable « sketch » : le 11 décembre 2017, les quatre ministres chargés de l'environnement annoncent cette fois un accord sur le pacte énergétique ; le 12 décembre 2017, la



N-VA annonce son refus de signer le texte alors même que ce parti est au gouvernement, tant au niveau fédéral que flamand.

Nous pourrions énumérer longuement les turpitudes de la politique belge en matière d'énergie, nous pourrions continuer à dresser ce constat accablant, bref, nous pourrions passer notre temps à dénoncer ce qui nous indigne. Mais pendant ce temps, certains s'organisent, agissent et obtiennent des résultats. En Wallonie, il existe pas moins de 13 coopératives citoyennes investissant dans les énergies renouvelables et permettant actuellement de couvrir la consommation de 8500 ménages⁽⁵⁾. Ces coopératives sont regroupées dans une fédération appelée REScoop Wallonie⁽⁵⁾,

elle-même faisant partie d'une fédération européenne de coopératives regroupant 1250 coopératives : REScoop.eu⁽⁶⁾. Cet essor a été permis par la libéralisation du marché de l'énergie voulue par l'Union européenne. Celle-ci n'a pas laissé que de bons souvenirs :

1) hausse des prix de l'électricité alors que la mise en concurrence était supposée les baisser ;

2) complexification de la facture d'électricité, illisible pour la plupart des clients à cause de la multiplication des intermédiaires – producteurs, transporteurs, distributeurs et fournisseurs. Malgré ces inconvénients majeurs, certaines personnes ont su profiter de l'occasion pour fonder des coopératives de production d'énergie et, plus récemment, un fournisseur d'énergie 100% renouvelable et citoyen : COCITER (Comptoir Citoyen des Energies)⁽⁷⁾.

L'EXEMPLE DE FERRÉOLE

Il n'est pas nécessaire d'être une grande entreprise privée ou d'État pour produire de l'électricité. Certains précurseurs ont tenté l'aventure ; il leur a fallu une bonne dose de motivation et de ténacité. Nous retracerons ici l'exemple de Ferréole, une coopérative citoyenne d'énergie créée à Ferrières⁽⁸⁾. Il faut tout d'abord distinguer les « coopératives citoyennes » des « coopératives industrielles ». Sur ce point, le président de Ferréole, Jean-François Cornet, nous éclaire : « Une coopérative citoyenne doit être née d'une initiative citoyenne et le pouvoir de décision réel doit être dans les mains des coopérateur-trice-s ». Ce critère permet déjà de faire facilement le tri. De manière concrète, les coopératives citoyennes se distinguent des coopératives industrielles par une démocratie interne importante (« un coopérateur, une voix »), pas d'actionnaire prépondérant, un

conseil d'administration accessible à tout le monde, une grande transparence, des dividendes limités à 6 %, etc. Grâce à l'ensemble de ces dispositions statutaires, Ferréole est agréée par le CNC (Conseil National de la Coopération). La coopérative a par ailleurs signé la Charte « énergie citoyenne » de l'Alliance coopérative internationale⁽⁹⁾.

Ceci étant dit, Jean François Cornet nous raconte l'histoire de Ferréole. Cette coopérative citoyenne est née en 2011 à la suite d'une « réunion d'information préalable » – ou RIP pour les habitué-e-s – menée dans le cadre d'un projet éolien se situant dans la commune de Ferrières. L'idée initiale était d'obtenir du promoteur qu'une des quatre éoliennes prévues soit propriété des habitant-e-s – qu'elle soit gérée par et pour les habitant-e-s. La région Wallonne n'ayant pas octroyé le permis, le projet fut abandonné. Mais le groupe de citoyen-ne-s était là ; il s'est peu à peu organisé et le 7 décembre 2012, la coopérative Ferréole est née. Dès l'origine, le double objectif poursuivi était de promouvoir la production d'énergie renouvelable en Wallonie et de proposer un mode de production et de fourniture d'énergie géré par les citoyen-ne-s, dans le souci du bien commun.

À l'heure actuelle, Ferréole compte 301 coopérateur-trice-s. Ils sont co-propriétaires (12%) avec deux autres coopératives d'une éolienne citoyenne à Arlon, et se sont portés tiers investisseurs pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur une ferme bio. Avec d'autres coopératives, Ferréole a également répondu à un appel à projet de la SOFICO (Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures) pour installer des éoliennes sur certaines aires d'autoroute. L'association de coopératives a obtenu la concession pour deux aires. Les coopératives doivent maintenant financer la partie appelée « développement » (faisabilité du projet, étude



d'incidences, demande de permis, etc.) qui coûte en moyenne entre 100.000 et 200.000 euros⁽¹⁰⁾. Ceci constitue un investissement à risque car si la Région refuse le permis, alors cet argent sera perdu. Ceci dit, étant donné que cet appel à projet a été lancé par la Région Wallonne via la SOFIGO, les coopérateur-trice-s espèrent bien l'obtention du permis. Cependant, la route est longue et difficile pour les projets éoliens en Wallonie, ce ne sont pas les coopérateur-trice-s de Ferréole qui diront le contraire : Ferréole a déjà suivi trois projets éoliens refusés par la Région Wallonne, et un autre projet est en attente depuis 2015.

DES PARTENAIRES PUBLICS PAS TOUJOURS À LA HAUTEUR

Malgré une volonté d'indépendance, les coopératives citoyennes restent soumises au bon vouloir des décideurs et décideuses politiques. À ce sujet, le gouvernement wallon a montré une certaine incapacité à donner un cap clair à l'éolien en Wallonie. Cela s'est traduit par une baisse du nombre d'éoliennes installées par an entre 2010 et

2015⁽¹¹⁾, ne permettant pas d'atteindre les objectifs wallons en matière d'éolien (2437 GWh d'ici 2020)⁽¹²⁾. Cela avait pourtant bien commencé : en 2013 le Gouvernement wallon avait lancé un Cadre de référence éolien ambitieux. Malheureusement, mystère politique oblige, celui-ci n'a pas été soumis au vote du parlement dans les temps de la législature et n'a donc pas pu être traduit en décret. Par la suite, les gouvernements ont changé et le projet a été enterré. Le Cadre actuel reste un « canard boiteux » : il constitue certes une référence pour les projets éoliens mais il n'est pas contraignant. C'est ce vide juridique qui permet aux organisations d'opposants de déposer des recours quasi systématiques au Conseil d'État, retardant ainsi le développement de l'éolien wallon⁽¹¹⁾. La situation crée une incertitude et une insécurité dans ce type d'investissement énergétique – cela n'est d'ailleurs pas sans rappeler le cadre mouvant du photovoltaïque en Belgique. Malgré ces nombreuses difficultés et en accord avec le Cadre de référence éolien actuel, les coopératives de la fédération REScoop Wallonie demandent aux promoteurs de projets éoliens de réserver 24,9 %

du parc éolien aux coopératives citoyennes. Même insuffisant, ce texte constitue clairement une aide pour celles-ci, comme en témoigne Jean-François Cornet.

Au vu des risques connus du nucléaire et de la pollution engendrée par les ressources fossiles, il est urgent que les politiques aillent au-delà des demi-solutions et qu'ils soutiennent les initiatives citoyennes. Les indicateurs sont au vert pour le renouvelable. Une étude réalisée par des chercheurs et chercheuses de Stanford montre que la Belgique ainsi que 138 autres pays peuvent passer à 100% d'énergie renouvelable d'ici 2050⁽¹³⁾. Le modèle proposé induirait la création nette de 24,3 millions d'emplois à travers le monde⁽¹³⁾. En Belgique, les deniers sont là pour la transition énergétique : en 2016, l'épargne atteignait 265 milliards d'euros malgré des taux d'intérêt en dessous de l'inflation⁽¹⁴⁾. Chaque épargnant-e pourrait mobiliser une partie de ses économies pour investir dans les coopératives citoyennes, et par là devenir acteur de la transition énergétique. Les citoyen-ne-s qui le peuvent ont donc un grand pouvoir, celui de changer les choses en transformant leur porte-monnaie en acte politique. Attendra-t-on un accident nucléaire ou la récolte des avocats en Wallonie ? Les coopératives citoyennes sont prêtes, elles n'attendent qu'un coup de pouce des politiques et des citoyen-ne-s pour déployer leurs ailes.

Références :

- (1)-<https://www.febeg.be/fr/statistiques-electricite>
- (2)-http://www.liberation.fr/planete/2016/02/02/pourquoi-le-parc-nucleaire-belge-provoque-t-il-des-inquietudes_1430440

(3)-<https://www.arte.tv/fr/videos/067856-000-A/securite-nucleaire-le-grand-mensonge/>

(4)-<http://www.lalibre.be/actu/planete/la-belgique-debarque-a-la-cop-21-sans-accord-climatique-565c01b135709322e70a529e>

(5)-<http://www.rescoop-wallonie.be/>

(6)-<https://www.rescoop.eu/>

(7)- <http://www.cociter.be/>

(8)-<http://www.ferreole.be/>

(9)-http://www.zonnewindt.be/Rescoop/images/Documents_FR/Charte_RESCOOPBE_FR.pdf

(10)-<http://www.uvcw.be/impressions/toPdf.cfm?urlToPdf=/articles/0,0,0,0,3446.htm>

(11)-<http://www.renouvelle.be/fr/actualite-belgique/mais-sur-quoi-butte-leolien-wallon>

(12)-https://www.rtbfb.be/info/belgique/detail_l-eolien-wallon-loin-du-rythme-de-croissance-poursuivi?id=9506697

(13)-<http://www.rewallonia.be/wp-content/uploads/2017/09/CountriesWWS.pdf>

(14)-https://www.rtbfb.be/info/economie/detail_plus-de-265-milliards-d-euros-places-sur-les-comptes-d-epargne?id=9396460



Les coopératives agricoles au Cambodge :

du socialisme boudhique à une coopération paysanne

Avec 80 % de sa population en zone rurale, le Cambodge est avant tout un pays agricole dont la production principale est le riz. Les premières tentatives d'organisations paysannes ont donc naturellement vu le jour pour promouvoir la filière rizicole et renforcer les liens entre les industriels et les producteurs. Pour comprendre les coopératives actuelles au Cambodge, faisons un petit saut dans le passé et analysons leur évolution.

À la suite du protectorat français, en 1953, les premières coopératives voient le jour, dans le cadre d'une politique de « socialisme bouddhique » menée par le roi Norodom Sihanouk. Il met alors en place des coopératives de crédit et de consommation. Gérées par des fonctionnaires, ces coopératives ne prendront jamais leur envol car elles n'arrivent pas à concurrencer les commerçants et ne correspondent pas aux intérêts des agriculteurs, qui n'ont d'ailleurs aucun pouvoir réel dans ces structures.

Avec l'arrivée du Régime Khmer Rouge en 1974, basé sur l'idéologie de la révolution culturelle chinoise, les systèmes d'exploitation collectifs (coopératives de l'époque) servent la propagande de l'État et l'embrigadement forcé de la population. La monnaie est supprimée, la religion interdite, les villes sont vidées de leurs habitants et la famille paysanne traditionnelle est délaissée au profit d'une organisation collectiviste totalitaire. Cette dernière tente par tous les moyens de renforcer l'indépendance économique du pays en imposant une forme d'autarcie agricole, fondée sur la riziculture moderne.

Après le renversement de Pol Pot, chef des Khmers Rouges, en 1977, les communistes vietnamiens établissent des « groupes de solidarité » (coopératives) pour tenter de relancer

la production et faire face à la crise alimentaire qui sévit dans le pays. Les familles cultivent alors collectivement la terre, mais gardent le contrôle des moyens de production comme le bétail ou les tracteurs.

Avec la démocratisation des années 90, le pays se libéralise et fait place à l'économie de marché. La population se lance dans le petit entrepreneuriat, soutenue par de nombreuses institutions de microfinances (IMF) créées à cette époque. Une multitude de groupements d'épargne et de crédit voient le jour. **Ces groupements fonctionnent sur des modes de confiance mutuelle et les crédits sont délivrés sans garantie.** Cela permet aux villageois de faire des prêts de campagne⁽¹⁾ et de rembourser en produits agricoles. Progressivement, ces groupements se sont organisés pour entreprendre des activités



Travailleurs forcés d'une coopérative agricole à Kampong Cham sous Pol Pot

commerciales, jusqu'à devenir les coopératives agricoles que nous connaissons aujourd'hui. Au début des années 2000, le ministère de l'Agriculture organise l'établissement de larges coopératives, au sein de chaque district du pays. Les coopératives sont considérées par l'État comme des structures officielles de leur cadre hiérarchique de l'administration où ils y imposent un mode de gestion autocratique. Ces coopératives s'effondrent quelques années plus tard, et avec elles disparaissent les capitaux qui avaient été alloués par l'état.

Cette expérience a néanmoins permis aux paysan-ne-s de se rendre compte de l'influence qu'ils exerçaient sur le secteur privé : les taux d'intérêt des prêteurs locaux et la qualité des services des commerçants s'étant ajustés à ceux de la coopérative. Voyant que ces avantages s'étaient amenuisés avec l'effondrement des coopératives, les agriculteur-trice-s ont décidé de recréer des structures coopératives de plus petite taille. La création des coopératives n'était donc plus imposée, mais bien à l'initiative des producteur-trice-s.

ET CONCRÈTEMENT, QUE FONT-ELLES ?

Actuellement, les coopératives agricoles au Cambodge se concentrent sur les activités d'achats et vente d'intrants et de produits agricoles, sur la transformation de ceux-ci et sur la provision de crédit. En fonction des besoins de ses membres, elles s'occupent par exemple de la production et vente de semences paysannes, investissent dans du matériel (décortiqueuse, trieuse de semences, véhicule de transport, hangar de stockage...) ou encore mettent en place des contrôles qualité tels que les systèmes participatifs de garantie.

Les coopérateur-trice-s et leurs client-e-s bénéficient directement des services des coopératives, mais elles servent aussi à l'ensemble de la population rurale, car par une meilleure compétitivité, elles permettent la mise à niveau des commerçant-e-s et prêteurs locaux sur les conditions imposées par les coopérateur-trice-s.

(1) Un crédit de campagne est un crédit à court terme qui permet de couvrir le cycle de production, des semis à la récolte.



Le représentant de la coopérative de sucre de palme de Kampongspueu inspecte la qualité du sucre livré par un coopérateur.

LES SYSTÈMES PARTICIPATIFS DE GARANTIE (SPG) :

Les systèmes participatifs de garantie sont « des systèmes d'assurance qualité ancrés localement. Ils certifient les producteurs sur base d'une participation active des acteurs concernés et sont construits sur une base de confiance, de réseau et d'échange »⁽²⁾.

La FAEC (Federation of Farmer Associations Promoting Family Agriculture Enterprise in Cambodia) a mis en place un système participatif de garantie pour les semences paysannes de riz traditionnel. Leur objectif ? Garantir la qualité des semences produites par les membres des coopératives, de manière participative. Pour ce faire, les producteurs, les acheteurs (essentiellement d'autres coopératives ou des propriétaires de décortiqueuses) et un agent de l'État s'accordent ensemble sur la définition des étapes et critères à suivre pour la production. Ensemble, ils réalisent des visites sur les parcelles des producteurs pour vérifier que ces critères sont bien respectés.

privé et très peu dans les organisations paysannes. Or, le secteur privé reconnaît aujourd'hui qu'il obtient des résultats mitigés, de par le manque d'investissement au niveau de la collection, de la transformation et des chaînes d'approvisionnement des produits agricoles, trois secteurs d'activité pris en charge par les coopératives. Dans ces conditions, le renforcement de la coopération entre producteurs doit aller de pair avec le développement de liens de marché. Les décisions managériales des coopératives doivent donc être prises professionnellement.

Lorsqu'elles obtiennent des bénéfices, les coopératives s'élargissent rapidement à d'autres membres. En moyenne, une coopérative comprend 160 actionnaires, dont 57 % de femmes, qui se partagent 330 parts d'une valeur moyenne de 30 euros. Avec un taux de croissance annuel de 20 % de membres, les coopératives attirent de plus

(2) Définition selon la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique (IFOAM)

(3) « When every household is an island » (Ovesen, Trankell, & Øjendal, 1996)

LES COOPÉRATIVES, UN MODÈLE DE COOPÉRATION ?

Les modes d'action collective au Cambodge sont fortement déstructurés. Les Khmers, qui représentent l'ethnie majoritaire, sont profondément marqués par un mode de fonctionnement individualiste. À part les comités de pagode qui permettent une mobilisation participative, il n'existe dans les campagnes ni de communauté homogène et solidaire ni de forme de coopération systématique entre les foyers⁽³⁾ sur lesquelles une logique coopérative pourrait se baser.

Beaucoup doutent que les formes de coopération fonctionnent de manière effective. C'est, entre autres, pour cette raison que les grandes agences de développement investissent dans le secteur



en plus de producteur-trice-s. Elles jouent un rôle essentiel en assistant les producteur-trice-s dans l'amélioration de leur entreprise et l'augmentation de leurs revenus agricoles.

«La forte présence des femmes impliquées dans les coopératives s'explique par le fait qu'au Cambodge ce sont les femmes qui gèrent les aspects financiers du ménage et donc ont un meilleur esprit d'entrepreneuriat», explique Christophe Goossens, Représentant Asie d'ADG.

ZOOM SUR LA COOPÉRATIVE AGRICOLE D'ODOM SORYA

La coopérative d'Oudom Sorya, à Takeo, a été créée en 2013 par 46 villageois-ses qui géraient un groupement d'épargne et de crédit afin de valoriser la production de riz des agriculteur-trice-s. Pour ce faire, le comité de gestion de la coopérative s'est doté d'un hangar de stockage qui permet d'acheter du riz non décortiqué à des coopérative s'est doté d'un hangar de stockage qui permet d'acheter du riz non décortiqué à des

moments où les commerces locaux offrent des prix excessivement bas et de les stocker jusqu'à ce que les quantités soient suffisantes pour leur permettre de négocier de bons prix avec les grossistes. Dernièrement, la coopérative a investi dans une décortiqueuse de riz, qu'elle transforme et vend localement. Elle s'est lancée dans la production et la vente de semences paysannes de riz. L'objectif principal des agriculteur-trice-s coopérateur-trice-s n'est pas tant de réaliser du profit sur ces activités commerciales, mais bien de réinvestir ces fonds dans des actions qui auront des incidences fortes sur l'amélioration des prix et conditions locales. Au fil du temps, les gestionnaires d'Oudom Sorya ont réussi à maintenir des services performants de manière professionnelle, tout en gardant des valeurs altruistes fortes. La coopérative aujourd'hui réunit 96 adhérent-es et ses services atteignent plus d'une douzaine de villages, soit plus de 3000 producteur-trice-s.

Dans un pays où les petits producteur-trice-s travaillent de manière isolée avec très peu de support de l'État, leur coopération est essentielle pour poursuivre des intérêts commerciaux et politiques communs. Les coopératives agricoles au Cambodge participent à améliorer la productivité et la qualité des produits agricoles et l'accès aux informations et aux intrants. À travers les coopératives, les petits agriculteur-trice-s économisent de l'argent pour investir leurs capitaux et gérer collectivement des activités économiques, et ainsi obtenir des avantages économiques significatifs et générer des revenus décents. Les coopératives leur permettent aussi une cohésion sociale, d'étendre leurs réseaux pour mieux influencer et de réaliser des économies d'échelles. L'investissement dans l'organisation coopérative non seulement permet aux plus pauvres d'accéder à des avantages économiques, mais aussi de gagner des capacités en gestion et des expériences ; soit une meilleure reconnaissance et valorisation de leur métier d'agriculteur-trice.



Le centre de tri et lavage des légumes de la coopérative PUAC

Des coopératives agricoles, pour tous les goûts.

Les coopératives agricoles sont souvent considérées comme des acteurs indispensables de la transition alimentaire, sociale, économique et écologique. Pourtant, les modèles de coopératives sont très variés : ce ne sont pas que des petites structures citoyennes, à finalité sociale ou environnementale. Néanmoins, les coopératives engagées dans la transition sont nombreuses et permettent de penser des solutions pour les paysan-ne-s de nos régions.

Sous l'impulsion d'associations professionnelles d'agriculteur-trice-s, les premières coopératives agricoles belges ont vu le jour pendant la seconde moitié du 20^e siècle, généralement sous la forme de laiteries, d'abattoirs ou de criées. Elles avaient pour fonction principale de transformer, distribuer et commercialiser les produits livrés par les agriculteur-trice-s coopérateur-trice-s, qui recevaient ensuite une ristourne proportionnelle à leur apport dans la coopérative. Aujourd'hui, une coopérative agricole est « *une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs à travers une entreprise détenue collectivement et contrôlée démocratiquement* »⁽¹⁾, agissant dans le domaine agricole. Cette définition est très large et permet donc la coexistence de différents modèles.

DES MODÈLES TRÈS VARIÉS

De façon schématique, il y a trois types de coopératives actives dans le secteur agricole et alimentaire : les coopératives de production et de transformation, les coopératives de distribution et les coopératives de consommateur-trice-s. Néanmoins, la distinction entre ces trois groupes n'est pas toujours évidente et beaucoup de coopératives occupent simultanément plusieurs de ces fonctions. De plus, les finalités des coopératives peuvent être très diversifiées. Par exemple, en 2011, la plus grosse coopérative agricole belge était le groupe laitier Milcobel⁽²⁾, dont le lait sert,

(1) Coopburo

(2) <http://cdn.nimbu.io/s/hcjwsxq/channelentries/kgynyjo/files/Top100-CooperativesBelgique.pdf>



entre autres, à produire les fromages *Brugge*, les produits *Inza* ou les boissons *Yogho !Yogho !*. La coopérative traite près d'un milliard et demi de litres de lait par an, compte plus de 2 500 membres et a généré 991 millions d'euros de chiffre d'affaire en 2016⁽³⁾. Nous sommes donc là face à un modèle de coopérative relativement éloigné de l'image qu'on peut se faire des modèles de coopératives citoyennes.

UN SYSTÈME DE DISTRIBUTION JUSTE ET SOLIDAIRE

Les coopératives peuvent représenter des alternatives justes et solidaires aux systèmes de distribution des grandes surfaces ou des *hard discounts*⁽⁴⁾ : citons, par exemple, Agricover, coopérative agricole écologique basée à Gembloux. Composée de 34 producteur-trice-s et de plus de 700 *consom'acteur-trice-s*, elle propose des produits locaux et biologiques dans ses comptoirs et sous la forme de paniers vendus sur internet. Selon Ho Chul Chantraine, administrateur délégué de la coopérative, Agricover repose sur quatre piliers : la valorisation des produits locaux et biologiques, l'accompagnement continu des producteur-trice-s, la sensibilisation des consommateur-trice-s et l'insertion socio-professionnelle par la création d'emplois stables pour des personnes peu qualifiées.

Ho Chul Chantraine estime qu'il est primordial de contrebalancer la récupération « du bio » par **les grandes surfaces**. Celles-ci **perçoivent une marge financière très importante qui devrait normalement servir à rémunérer les producteur-trice-s**. Ainsi, la coopérative a pour objectif d'assurer un prix juste à la fois pour les agriculteur-trice-s et pour les *consom'acteur-trice-s*⁽⁵⁾. Il ajoute qu'il est également important de différencier le « bio » de « la bio ». Cette dernière fait davantage référence à une philosophie globale qu'à un cahier des charges d'agriculture sans pesticide.

En décembre 2016, la Wallonie comptait 1492 fermes certifiées « biologiques », ce qui

représentait 12 % des fermes wallonnes et 9,7 % des terres cultivées. En Belgique, la consommation de produits bios n'a fait qu'augmenter depuis 2008, si bien qu'en 2012, les produits bios représentaient 3,2 % du marché alimentaire. Mais où sont vendus ces produits ? Le principal canal de distribution du bio reste les grandes surfaces, mais la tendance est à la baisse : en 2008, 56 % des produits bios étaient achetés dans des supermarchés, contre 48 % en 2016. Viennent ensuite les magasins bios (22 %), les *hard discounts* (1 % en 2008 contre 10 % en 2016) ou l'achat direct à la ferme ou sur le marché (3 % chacun)⁽⁶⁾. Les grandes surfaces sont donc les distributeurs principaux de produits bios alors que le niveau de concentration des entreprises dans le milieu agroalimentaire ne permet pas des rapports de force équilibrés entre les producteur-trice-s et les distributeurs : à titre d'exemple, en 2012, sur le marché français, 100 euros dépensés en achat alimentaire par un-e consommateur-trice ne correspondait qu'à 8,2 euros de rémunération pour les agriculteur-trice-s. Bien que les producteur-trice-s en agriculture biologique perçoivent une rémunération légèrement supérieure à celle des producteur-trice-s en agriculture conventionnelle, la situation est loin d'être équitable⁽⁷⁾. Certaines coopératives à finalité sociale et environnementale comme Agricover, permettent entre autres, une rémunération plus juste pour les agriculteur-trice-s.

SOUTENIR L'ACCÈS À LA TERRE

Une alimentation durable, locale et biologique n'est possible que grâce au travail d'agriculteur-trice-s

(3) www.milcobel.be

(4) Magasin qui se caractérise par un prix de vente en dessous de la moyenne et un assortiment restreint de produits.

(5) Interview d'Ho Chul Chantraine, réalisée par Laurent Lippens, bénévole ADG en février 2018.

(6) <https://www.biowallonie.com/wp-content/uploads/2017/05/Le-bio-en-chiffre-2016.pdf>

(7) <https://www.biowallonie.com/wp-content/uploads/2017/07/Brochure-A4-Itineraire-BIO-35-DEF-web-lowdef.pdf>

passionné-e-s. Pourtant en Belgique, « chaque semaine, 43 fermes disparaissent, 62 agriculteurs quittent la profession et 21 hectares de terres perdent leur affectation agricole »⁽⁸⁾. Ainsi, en 30 ans, le nombre d'exploitations agricoles en Belgique a diminué de 68 % alors que la superficie de ces exploitations a presque triplé au cours de la même période. La Politique Agricole Commune (PAC), de par ses régimes d'aide, a favorisé le développement d'un modèle agricole composé d'exploitations de très grande taille, qui visent à réaliser des économies d'échelle et à produire pour l'exportation plutôt qu'à se diversifier et à contribuer à l'autonomie alimentaire locale. Tandis que les grosses exploitations deviennent toujours plus grosses, et que les petites exploitations ne cessent de disparaître, 80 % des futur-e-s agriculteur-trice-s belges pensent que l'accès à des Terres abordables, via l'achat ou la location, est un problème majeur.

En effet, en 2004, un hectare pouvait coûter jusqu'à 50.000 euros. Cela représente une augmentation de 54 % par rapport au prix d'un hectare en 1995, alors que les revenus des agriculteur-trice-s, eux, n'ont pas bénéficié d'une telle augmentation. Cette hausse des prix est le résultat de différents facteurs : la concurrence entre agriculteur-trice-s, l'achat de terres agricoles perçues comme valeur refuge depuis la crise financière de 2008 ou encore la diminution continue de la surface des terres disponibles pour l'agriculture (au profit de constructions immobilières). La situation est telle qu'à l'heure actuelle, seuls 35 % des agriculteur-trice-s sont propriétaires de leurs terres. En ce qui concerne la location, la situation n'est pas beaucoup plus favorable : l'offre est largement insuffisante, les prix sont très élevés et les modalités du bail à ferme sont strictes et complexes⁽⁹⁾.

C'est pour répondre à ces enjeux que Terre-en-vue tente de faciliter l'accès à la terre pour les agriculteur-trice-s. Elle leur propose un accompagnement leur permettant de développer leurs projets, de se former ou d'élaborer des partenariats. Une coopérative est au service de l'association : elle a déjà permis de soutenir

9 fermes belges. Celle-ci regroupe plus de 1000 coopérateur-trice-s, qui sont détenteur-trice-s d'au minimum une part d'une valeur de 100 euros. C'est un outil d'investissement solidaire qui propose aux citoyen-ne-s d'investir une partie de leur épargne : l'argent disponible sert alors principalement à acheter des terres agricoles afin de leur redonner leur statut de bien commun en les libérant de la spéculation foncière, des modes d'agriculture qui pourraient être néfastes pour l'environnement.

MANGER C'EST S'ENGAGER

En 1961, les ménages belges consacraient en moyenne 36% de leur revenu à l'alimentation. Aujourd'hui, cette part équivaut à 13,4%⁽¹⁰⁾. Ainsi, les modes de consommation ont bien changé. Néanmoins, une agriculture et une alimentation durables, justes et solidaires sont accessibles grâce, entre autres, aux coopératives mais également à d'autres initiatives, telles que les groupes d'achat (les GASAP et les GAC) : ceux-ci permettent aux citoyen-ne-s d'acheter leurs produits directement auprès des agriculteur-trice-s. Comme le rappelle fréquemment Olivier De Schutter, ancien rapporteur spécial pour le droit à l'alimentation : « *Choisir ce que l'on mange, c'est voter trois fois par jour* ».

POUR ALLER PLUS LOIN :

<https://www.entraide.be>
<https://www.asblrcr.be/gac>
<https://gasap.be/>
<http://www.fian.be>
<http://www.agricouvert.be/>
<https://terre-en-vue.be>
<http://www.ifoam.bio>

Pauline MARCHAND
Bénévole ADG

(8) Statbel (2012), chiffres clés de l'agriculture 2^{ème} édition : l'agriculture en Belgique en chiffres.

(9) https://www.entraide.be/IMG/pdf/acces_a_la_terre_walonie_web.pdf & <http://www.fian.be/L-acces-au-foncier-agricole-doit-imperativement-evoluer>

Moi aussi je m'engage !

Vous êtes intéressé-e par le droit à l'alimentation, l'agriculture familiale, l'agroécologie et la consommation responsable ? Vous avez envie de vous mobiliser en faveur de ces thèmes ?

Rejoignez le réseau de bénévoles d'ADG pour nous appuyer dans nos différentes missions de sensibilisation et d'éducation citoyenne mondiale. Venez partager vos idées et votre enthousiasme avec nous !

En devenant bénévole chez ADG, vous pourriez :

- Participer à l'**organisation d'activités de sensibilisation** : ciné-débats, conférences, les Disco-Soupes, les Equi-Tables, Valériane, ...
- Participer à la **rédaction** d'articles pour le *Cultivons le Futur!* ou notre site internet
- Participer à la **diffusion** de nos campagnes
- **Traduire** des supports en espagnol et anglais
- Participer à l'**Opération 11.11.11** en faveur de la solidarité Nord-Sud
- Tout autre coup de pouce ponctuel : **logistique, infographie, photographie, affichage, ...**

... vos suggestions !



Ce que vous offre ADG en étant bénévole :

- Des **formations** thématiques
- Des **rencontres** avec des intervenant-e-s et acteur-trice-s du Sud de tous horizons
- De nombreuses occasions d'**échanger** sur divers sujets de société
- L'occasion de **partager** vos connaissances et atouts
- L'occasion d'**acquérir** de nouvelles connaissances, compétences et expériences
- Une expérience dans la **coopération au développement**
- La rencontre de **personnes motivées** et qui partagent les mêmes valeurs que vous.

Pour quelques heures, semaines ou années, toute implication est la bienvenue !

Ensemble, nous pouvons agir et tenter de corriger certains déséquilibres et autres dysfonctionnements de notre système agricole et alimentaire !

Motivé-e ? Envie d'en savoir plus ?



Contactez-nous directement en envoyant un email à gwenaelle.ninane@ong-adg.be ou en appelant au 081/62.25.75.



La solidarité c'est l'affaire de tous !

Pour continuer à mener à bien nos actions et celles de nos partenaires en faveur des familles paysannes, nous avons besoin de vous.

Grâce au soutien de nos bailleurs institutionnels, chaque euro versé permet de mobiliser jusqu'à 10 euros pour nos actions.

Vous pouvez soutenir ADG de différentes manières : par un don (ponctuel ou par ordre permanent), un legs, ou encore en organisant un événement au profit d'ADG... Vous fêtez votre mariage, un anniversaire ou une naissance ? Rendez cet événement solidaire en demande à vos proches de soutenir nos projets.

Tout don d'au moins 40 euros par an donne droit à une attestation fiscale qui permet de récupérer 45 % du montant versé.

Compte IBAN : BE04 5230 8027 2831 (banque Triodos, code BIC : TRIOBEBB)

ADG adhère au Code éthique de l'AERF.

Ceci implique que les donateurs, collaborateurs et employés sont informés annuellement de l'utilisation des fonds récoltés.



Adg Gembloux



Inscription à la newsletter :
news@ong-adg.be